

REPUBLIQUE FRANCAISE		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département l'Aveyron		COMMUNE DE VERRIERES - 2025- 42
		Séance du 11 DECEMBRE 2025
Afférents	07	L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à 19 H heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.
En exercice	11	
Votants	07	

Présents : Mrs- ARGUEL- JEANJEAN

Mmes BOYER-CALVI- DUCHESNE -PALUCH.

Absents excusés : Mme THARREAU et Mrs CHAUCHARD- TOURIN et UNAL

Secrétaire de séance: Mme PALUCH Nadine

Objet : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée d'AGUESSAC
Année 2025/ 2026.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de VERRIERES n'ayant pas d'école primaire sur son territoire, les Communes extérieures sont en droit de demander des frais d'écologie pour les élèves de VERRIERES scolarisés en primaire.

Il convient donc de verser la participation concernant l'école privée d'AGUESSAC pour l'année 2025/2026.

Pour cette période, quatre enfants de la Commune sont scolarisés à l'Ecole Privée d'AGUESSAC. Un enfant en très petite section de maternelle, un enfant en petite section de maternelle, un enfant en grande section de maternelle et un enfant en CM1.

Le montant à verser par enfant est de 569.85 euros.

Après discussion et délibération, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable au versement de cette participation pour un montant de 2 279.40 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE :

MOURIES Jérôme

